

(N<sup>o</sup> 93)

## SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1857-1858.

### Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1859.

(Voir les Nos 110 et 200 de la Chambre des Représentants.)

**LEOPOLD, ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1859, à la somme de douze millions cinq cent dix-huit mille huit cent trente francs (12.518,830 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 11 mai 1858.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,  
(Signé) VERHAEGEN.*

*Les secrétaires,  
(Signé) JULES VANDERSTICHELEN.  
F. CROMBEZ.*

## Budget du Ministère de la Justice, pour l'exercice 1859.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	»	259,800 »
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	200,800 »	»	
3	Matériel . . . . .	26,000 »	»	
4	Frais d'impression de recueils statistiques . . . . .	6,000 »	»	
5	Frais de route et de séjour . . . . .	6,000 »	»	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<b>ORDRE JUDICIAIRE.</b>				
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel . . . . .	215,600 »	3,500 »	2,487,345 »
7	— Matériel . . . . .	5,250 »	2,000 »	
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel . . . . .	595,000 »	22,000 »	
9	— Matériel . . . . .	18,000 »	»	
10	Tribunaux de première instance et de commerce . . . . .	1,042,355 »	14,710 »	
11	Justices de paix et tribunaux de police . . . . .	564,960 »	3,970 »	
<b>CHAPITRE III.</b>				
<b>JUSTICE MILITAIRE.</b>				
12	<i>Cour militaire.</i> Personnel . . . . .	16,550 »	4,235 »	57,194
13	— Matériel . . . . .	2,000 »	»	
14	Auditeurs militaires et prévôts . . . . .	50,659 »	212 »	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière . . . . .	3,540 »	»	
<b>CHAPITRE IV.</b>				
<b>FRAIS DE JUSTICE.</b>				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police . . . . .	570,000 »	»	594,608 »
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires . . . . .	10,280 »	14,328 »	
<b>CHAPITRE V.</b>				
<b>PALAIS DE JUSTICE.</b>				
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix . . . . .	35,000 »	40,000 »	75,000 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE VI.</b>			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré. . . . .	150,000 »	»	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . . . . .	3,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays, dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . . . . .	15,500 »	»	171,240 »
22	Traitement d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois, nommés par le Gouvernement . . . . .	2,940 »	»	
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
	PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles . . . . .	10,000 »	»	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse . . . . .	11,800 »	»	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus . . . . .	1,700 »	»	26,500 »
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . . . .	3,000 »	»	
	<b>CHAPITRE VIII.</b>			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . . . .	311,700 »	»	
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège. . . . .	62,014 »	»	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,914 francs, pour revenus de cures . . . . .	3,418,852 »	»	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . . . .	594,000 »	50,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
31	Culte protestant et anglican. ( <i>Personnel</i> ). . . . .	52,446 »	»	4,335,585 »
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses .	7,524 »	»	
33	Culte israélite. ( <i>Personnel</i> ). . . . .	9,550 »	»	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . . . .	500 »	»	
35	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . . .	8,000 »	»	
36	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses . . . . .	21,400 »	»	
<b>CHAPITRE IX.</b>				
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.				
37	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays . . . . .	160,000 »	»	705,000 »
38	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indi- gents, dans le cas de l'art. 131, n° 47, de la loi communale; 5° pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Départe- ment de la Guerre . . . . .	146,000 »	»	
39	Frais de route et de séjour des membres des com- missions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance; — des médecins char- gés de rechercher et de traiter les indigents at- teints de maladies d'yeux, suite de l'ophtalmie militaire; — des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance géné- rale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'alié- nés. — Traitement du secrétaire de la commis- sion permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'éta- blissement de Gheel, ainsi que de l'employé ad- joint à ce secrétaire. . . . .	12,000 »	»	
40	Impressions et achat d'ouvrages spéciaux concer- nant les établissements de bienfaisance, et frais divers . . . . .	2,000 »	»	
41	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces . . . . .	145,000 »	»	
42	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	20,000 »	»	
43	Établissement des écoles de réforme pour men- diants et vagabonds âgés de moins de 18 ans. .	220,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE X.</b>			
	<b>PRISONS.</b>			
	<i>Section 1<sup>re</sup>. — Service domestique.</i>			
44	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus . . . . .	1,500,000 »	300,000 »	
45	Gratifications aux détenus employés au service domestique . . . . .	34,000 »	»	
46	Frais d'habillement des gardiens et des surveillants.	20,000 »	»	
47	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements.	11,000 »	»	
48	Traitement des employés attachés au service domestique . . . . .	505,760 »	»	
49	Frais d'impression et de bureau. . . . .	10,000 »	»	
50	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . . . . .	160,000 »	»	
51	Prison cellulaire de Gand. — Continuation des travaux de construction. . . . .	»	310,000 »	
52	Prison de Bruges. — Continuation des travaux d'appropriation . . . . .	»	100,000 »	
53	Prison centrale cellulaire à Louvain. — Achèvement des travaux de construction . . . . .	»	120,000 »	3,721,560 »
54	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions . . . . .	»	22,000 »	
55	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons . . . . .	»	6,000 »	
56	Achat et entretien du mobilier des prisons, ainsi que des ustensiles et objets divers qui ne rentrent pas dans le libellé de l'article 44. . . . .	55,000 »	»	
	<i>Section 2. — Service des travaux.</i>			
57	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication. . . . .	500,000 »	»	
58	Gratification aux détenus. . . . .	170,000 »	»	
59	Frais d'impression et de bureau . . . . .	5,000 »	»	
60	Traitements et tantièmes des employés . . . . .	92,800 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES. ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
61	Mesures de sûreté publique . . . . .	80,000 »	»	80,000 »
	CHAPITRE XII.			
62	Dépenses imprévues non libellés au Budget. . .	5,000 »	»	5,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. fr.	11,505,877 »	1,012,953 »	12,518,830 »